AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C1873
FR0012333284-FS0915

26 octobre 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ABIVAX

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 octobre 2026, la société The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 octobre 2026, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ABIVAX et détenir, à cette date, indirectement, 4 205 035 actions ABIVAX représentant autant de droits de vote, soit 4,80% du capital et 4,74% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Goldman Sachs & Co. LLC	2 893 360	3,31	2 893 360	3,26
Goldman Sachs International	1 146 143	1,31	1 146 143	1,29
Goldman Sachs Asset Management L.P.	161 636	0,18	161 636	0,18
Goldman Sachs Bank Europe SE	3 883	ns	3 883	ns
Folio Investments Inc.	13	ns	13	ns
Total The Goldman Sachs Group, Inc.	**4 205 035**	**4,80**	**4 205 035**	**4,74**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ABIVAX hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 228 776 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 226 176 actions ABIVAX résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions ABIVAX et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites action ; et

- 2 600 actions ABIVAX résultant d'un contrat « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 15 janvier2027, au prix unitaire de 155 $.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1 395 528 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 101 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 20 janvier 2027 et le 20 octobre 2036.

[1] Sur la base d'un capital composé de 87 541 485 actions représentant 88 796 742 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.